

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché, **le lundi 23 avril 2012 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passation d'un marché "stock" en 18 lots par procédure négociée en vue d'acquérir du petit matériel d'intervention pour les membres opérationnels de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

3.

Passation d'un marché "stock" par procédure négociée en vue d'acquérir des cache-armes pour les membres opérationnels de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

4.

Décision de s'octroyer les services du Coordinateur de sécurité et de santé désigné dans le cadre du marché "stock" relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) pour la surveillance des travaux qui seront réalisés dans la Zone de police durant l'année 2012.

5.

Décision de faire exécuter les travaux de mise en conformité de l'installation électrique du service de la Paix publique situé dans les bâtiments du commissariat de la "Wallonie-Liège-centre" suite au rapport du Contrôle industriel belge (CIB) par le biais du marché "stock" relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

6.

Adhésion au marché lancé par le Service public de Wallonie, ouvert aux services de la police intégrée, structurée à deux niveaux pour la fourniture de carburant pour tous véhicules de la Zone de police.

7.

Passation d'un marché par procédure négociée (sur simple facture acceptée), en vue de l'acquisition d'une armoire à 15 casiers individuels pour la Zone de police – soumission de l'exécution du marché aux conditions de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

8.

Adhésion à la plate-forme « Egalité des Chances » créée à l'initiative de la Commune de Flémalle, en partenariat avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

9.

Octroie une subvention directe à l'association Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo pour l'année 2012 dans le cadre de la gestion de la Maison des Cyclistes au point vélo de la gare des Guillemins.

10.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. Potiérue :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n° 8, sur une distance de 10 mètres.
2. Feronstrée :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long des immeubles n°s 43 à 53
 - interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 27, sur une distance de 15 mètres.

3. rue de l'Aunaie :
 - limitation de la vitesse à 30 km/h., au départ du carrefour avec le boulevard de Colonster jusqu'au carrefour avec la rue du Sart-Tilman
 - création d'un passage pour piétons, au carrefour de cette artère avec la rue du Sart-Tilman.

4. rue du Sart Tilman :
 - limitation de la vitesse à 30km/h., dans le tronçon compris entre l'intersection des immeubles n^{os} 368-370 et l'immeuble n^o 397;
 - obligation pour les conducteurs débouchant, à hauteur de l'immeuble n^o 360, de la desserte de la route du Condroz, de céder le passage à ceux circulant dans le tronçon de la rue du Sart-Tilman, au départ de la rue de l'Aunaie;
 - création d'un stationnement, au-delà du bord fictif de la chaussée :
 - en épi, entre les immeubles n^{os} 362 et 374;
 - perpendiculairement à l'axe principal, entre les immeubles n^{os} 396 et 408 et, entre l'intersection des immeubles n^{os} 377-379 et l'intersection des immeubles n^{os} 379-381;
 - interdiction de stationnement :
 - entre l'immeuble n^o 397 et l'intersection des immeubles n^{os} 379-381;
 - à hauteur des immeubles n^{os} 351 et 349, sur une distance de 18 mètres;
 - à hauteur de l'immeuble n^o 384, sur une distance de 12 mètres;
 - interdiction d'arrêt et de stationnement, entre la rue de l'Aunaie et l'intersection des immeubles n^{os} 396-394, sur une distance de 40 mètres;
 - division de la chaussée en bandes de circulation, dans le tronçon compris entre l'intersection des immeubles n^{os} 376-378 et l'immeuble n^o 388;
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os} 377 et 396, perpendiculairement à l'axe principal;
 - création de passages pour piétons :
 - à la jonction avec le rond-point ;
 - à hauteur de l'immeuble n^o 357 ;
 - à hauteur de l'immeuble n^o 375, en direction de l'élargissement du trottoir créé à hauteur de l'immeuble n^o 390 ;
 - à hauteur de l'immeuble n^o 373, en direction de l'élargissement du trottoir créé à hauteur de l'immeuble n^o 388
 - création d'arrêts de bus :
 - à hauteur de l'immeuble n^o 376 ;
 - à l'opposé de l'immeuble n^o 372.

5. rue Ernest Solvay :
 - tronçon compris entre la place du Général-Leman et le rond-point « Tilleuls » :
 - création d'une bande de circulation réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de la place du Général-Leman à l'arrêt dit « rue des Tilleuls » ;
 - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant un site franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de l'arrêt dit « rue des Tilleuls » à la place du Général-Leman;

- tronçon compris entre les ronds-points « Tilleuls » et « Armand-Stevart » :
 - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 29 et le rond point « Armand-Stevart » ;
 - division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 21 et le rond-point « Tilleuls ».
6. boulevard de la Sauvenière :
 - création d'un site spécial franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, avec obligation, à la sortie de ce site, pour ces véhicules, de céder la priorité aux véhicules circulant sur le boulevard, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 31b (galerie de la Sauvenière) et l'immeuble n° 15 inclus;
 - création d'un site spécial franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun dans le tronçon compris entre les immeubles n° 8 et 38, à gauche par rapport au sens de circulation.
 7. boulevard du 12^{ème} de Ligne :
création d'un site franchissable, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, sur chaque chaussée.
 8. rue de Bex :
création d'un site spécial franchissable, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, à l'opposé des immeubles à numérotation impaire.
 9. place du Marché :
création d'un site spécial franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, le long du terre-plein central.
 10. rue Natalis :
création d'un site spécial franchissable à damier sur la bande centrale réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, existant dans la section de l'artère comprise entre le carrefour formé avec la rue Grétry et l'immeuble n° 15.
 11. rue Léopold :
création d'un site propre réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre les rues Ferdinand-Hénaux et Grande-Tour.
 12. avenue de l'Observatoire :
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande de droite étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, à partir de la sortie de l'autoroute (en provenance des Ardennes) jusqu'à l'opposé de l'immeuble n° 4.

13. avenue Albert-Mahiels :
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre la projection de la rue de Verviers et le carrefour avec le quai des Ardennes.
14. boulevard Emile-de-Laveleye :
 - suppression de la bande de circulation réservée aux autobus, existante sur la chaussée du côté des immeubles à numérotation impaire,
 - création d'une bande de circulation, réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans son tronçon compris entre la rue Saint-Vincent et l'opposé de l'immeuble n°55, du côté des immeubles à numérotation impaire;
 - création d'un site spécial franchissable, en bande centrale, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, de l'opposé de l'immeuble n° 51 jusqu'au carrefour avec l'avenue Albert-Mahiels.
15. avenue Emile-Digneffe :
division de la chaussée en bandes de circulation, la bande centrale étant un site spécial franchissable réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 53 et la place du Général-Leman.
16. rue de Campine :
création d'un site franchissable avec damier, réservé aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, sur la bande centrale existant dans la section comprise entre l'immeuble n° 15 et le carrefour formé par cette artère avec la place Hocheporte et la rue de l'Académie.
17. Montagne Sainte-Walburge :
division de la chaussée en bandes de circulation avec flèches de sélection, la bande centrale étant réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun, dans la section comprise entre les rues Fond-Pirette et de l'Académie.
18. rue Saint-Laurent :
création d'arrêts de bus à hauteur des immeubles n^{os} 49 - 51 et n^{os} 88 - 90.
19. boulevard Raymond-Poincaré :
création d'un arrêt de bus, à hauteur de l'immeuble n° 15 (bâtiment de la « RTBF »).
20. rue Docteur-Bordet :
 - création d'un stationnement, de part et d'autre de la chaussée, au-delà du filet d'eau, sur l'accotement de plain-pied;
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 12, sur une distance de 6 mètres
 - création d'arrêts de bus :
 - à hauteur de l'immeuble n° 42;

- à l'opposé de l'immeuble n° 34;
 - création de passages pour piétons à hauteur des immeubles n° 11, n° 40, n° 99 et n° 107.
21. rue Lonhienne :
- suppression de l'interdiction de stationnement existant le long des immeubles à numérotation paire;
 - suppression de la zone de stationnement limité dans le temps, existant le long des immeubles à numérotation impaire;
 - limitation du stationnement dans le temps, le long des immeubles à numérotation paire;
 - interdiction d'arrêt et de stationnement, le long des immeubles à numérotation impaire.
22. rue Haute-Wez :
- interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 158, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 09h à 12h.
23. chaussée de Tongres :
- régularisation de l'implantation de signaux lumineux de circulation au carrefour formé par la chaussée de Tongres, la sortie de l'autoroute et celle du magasin CORA.
24. place de la République-Française :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules des services de la Province de Liège, à hauteur de l'immeuble n° 5, sur une distance de 6 mètres;
 - interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 7 jusqu'à la rue Saint-Gangulphe.
25. rue de Fragnée :
- suppression de la zone de stationnement réservé aux riverains, existant de l'opposé de l'immeuble n° 130 à l'opposé des immeubles n°s 13/15, sur une distance de 25 mètres;
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, de l'opposé de l'immeuble n° 27 à l'opposé de l'immeuble n° 23, sur une distance de 25 mètres.
- 26 boulevard Ernest-Solvay :
- création de trois emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, de l'opposé de l'immeuble n° 220 à l'opposé de l'immeuble n° 216, sur une distance de 18 mètres.
27. avenue Reine-Elisabeth :
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 21, sur l'accotement, en épi par rapport à la voirie.

28. rue Chauve-Souris :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 1.
29. rue de la Dîme :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n° 14, sur une distance de 6 mètres.
30. rue des Vennes :
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 102.
31. rue Agimont :
- suppression du stationnement alternatif par quinzaine existant dans cette voirie, à l'exception du tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte
- interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation impaire
- création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 2, jusqu'à l'opposé de l'immeuble n° 5, sur une distance de 12 mètres.
32. rue de la Régence :
interdiction du sens de circulation en direction de la place Cockerill, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, dans le tronçon compris entre la place Cockerill et la rue de la Cathédrale.

11.

Modification du règlement particulier de police et de gestion patrimoniale du 2 mai 2011 portant l'organisation de la Grande Fête du Commerce du Centre-Ville.

12.

Exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation - octroi d'une subvention à l'association «JAZZ A LIEGE ASBL » pour l'organisation de la manifestation « Festival de Jazz à Liège » organisée du 11 au 12 mai 2012.

13.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une imprimante à adresses (adressographe) - – adoption du cahier spécial des charges.

14.

Exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation - octroi d'un subside à l'association « NOSS PIERREUSE », pour l'année 2012, sous réserve de l'approbation du budget par les autorités de Tutelle.

15.

Exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation - octroi d'un subside à l'ASBL « LES ANSOIS RECONNAISSANTS », pour l'année 2012.

16.

Adoption de la convention entre la Ville, l'ASBL « ENJEU », la SPRL « M&M CONCEPT » et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 24/05/2012 au 28/05/2012 - octroi d'une subvention directe à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 24/05/2012 au 28/05/2012.

17.

Exonération de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation - octroi d'une subvention à l'ASBL MAL SAINT-MARTIN », pour l'organisation de la Commémoration du 700^e anniversaire du Mal Saint-Martin, du 1^{er} mai au 31 octobre 2012.

18.

Décision d'approuver le texte de la convention « Annexe au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 01/01/2012 – 30/06/2012 de la Ville de Liège », Projet Gardiens de la paix – contingent complémentaire, relative au financement de 30 agents par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'exercice 2012.

19.

Décision d'approuver le texte de la convention « Annexe au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 01/01/2012 – 30/06/2012 de la Ville de Liège », relative au contingent complémentaire 90 ETP – Gardiens de la paix - Activa, relative au financement de 6 agents par le Service Public Fédéral Intérieur, pour l'exercice 2012.

M. l'Echevin FIRKET

20.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'entretien du système d'arrosage des serres horticoles, rue Joseph Merlot à 4020 BRESSOUX.

21.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de l'étanchéité de la fontaine, place Saint-Paul, à 4000 LIEGE.

22.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de l'étanchéité de la fontaine des Chiroux, place des Carmes, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destinés à régir le marché.

23.

Passation d'un marché « stock » sur catalogue par procédure négociée sans publicité préalable, pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, à l'adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014, pour la fourniture de matériel de foresterie urbaine – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise.

24.

Décision d'adopter la convention entre la Ville de et l'a.s.b.l. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » dont le siège social est établi quai de la Batte 10/5 à 4000 LIEGE, relative aux manifestations « A Pied, à Cheval, à Vélo » se déroulant le 13 mai 2012 et la « Ferme en Ville », du 10 au 13 mai, afin d'en définir les modalités d'organisation – octroi d'une subvention directe et indirecte pour l'organisation des dites manifestations.

Mme l'Echevin YERNA

25.

Approbation du texte de la convention à intervenir entre la Ville et l'A.S.B.L. "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" relative à l'organisation de l'édition 2012 de la Grande Fête du Commerce les 18 et 19 mai 2012 - octroi, à l'association d'une subvention directe et d'une subvention indirecte pour l'organisation de la Grande Fête du Commerce moyennant les conditions prévues en la matière.

26.

Adoption de la convention entre la Ville et l'association des commerçants de Bois-de-Breux relative à l'organisation de la braderie d'été de Bois-de-Breux du 18 au 20 mai 2012 - octroi d'un subside indirect à l'Association des commerçants de Bois-de-Breux (Association de fait) pour l'organisation de ladite braderie.

27.

Décision :

- de retirer la décision du Conseil communal du 19 décembre 2011.
- de passer un marché de services par appel d'offres général relatif à la mission complète d'étude et surveillance de travaux de démolition / reconstruction / rénovation d'immeubles sis rue Saint-Séverin 110, 112, 114, 118, 120 et 122 et rue Firquet 19, 21, 23 et 25 à LIEGE, en vue d'assainir l'intérieur de l'îlot, de créer du logement et un commerce et d'aménager un espace collectif en intérieur d'îlot
- d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que définis par le cahier spécial des charges.
- d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin SCHROYEN

28.

Décision de retirer sa décision du 26 mars 2012 approuvant le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS » - approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et ladite ASBL.

29.

Prise de connaissance de la décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville relative au budget 2012.

30.

Décision d'émettre un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2009
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
2. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 2. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy

3. Le budget afférent à l'exercice 2012

1. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
2. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
3. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie
5. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
6. de la Fabrique d'église Saint-Amand

31.

Décision de procéder à l'échange immobilier sans soulte entre la Ville et la S.A. BV SQUARE pour des terrains situés rue Saint-Laurent et Hullos à Liège.

32.

Décision de céder sous droit de superficie une maison d'habitation rue de Campine, 474 à Liège.

33.

Décision de mettre en vente publique un immeuble rue Sainte-Walburge, 39 à Liège

34.

Décision d'acquérir un immeuble rue de Ruthxiel, 3 à Liège (Théâtre l'Arlequin)

35.

Décision de céder en gré à gré des terrains situés rue Hennequin à Liège

M. l'Echevin STASSART

36.

Approbation de l'avenant n°2 au contrat n° 2010/10 entre la Ville et l'Université de Liège, Service de Contrôle Physique des Radiations, relatif à la dosimétrie externe du personnel du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole, en vue d'adapter la tarification.

37.

Octroi d'une subvention à l'Université de Liège (Service de Méthodologie de l'enseignement) pour l'année 2012.

38.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de tableaux divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

39.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de mobilier divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

40.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

41.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

42.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

43.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné à l'encadrement différencié dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

44.

Décision de passer un marché par procédure négociée justifiée sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un poste de travail adapté et d'un agrandisseur instantané portable répartis en deux lots.

M. l'Echevin DREZE

45.

Exonération pour l'association « MOBILIS ASSISTANCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

46.

Exonération pour l'association « LA PORTE OUVERTE - LIEGE ACCUEIL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

47.

Retrait de la décision du Conseil communal du 26 mars 2012 (n° 77) octroyant une subvention directe à l'association « SIDA SOL » pour l'année 2012, et ce, avant que le dossier de solde 2011 ne soit approuvé par la Ville conformément à l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

48.

Retrait de la décision du Conseil communal du 26 mars 2012 (n° 78) octroyant une subvention directe à l'association « CALIF - FORMATION DE FORMATEURS » pour l'année 2012, et ce, avant que le dossier de solde 2011 ne soit approuvé par la Ville conformément à l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – octroi à ladite association, d'une subvention directe pour l'année 2012.

49.

Adoption de la convention de partenariat établie entre la SNCB-Holding, l'Office de la Naissance et de l'Enfance et la Ville de Liège, relative à la "création d'un milieu d'accueil de la petite enfance" en gare de Liège-Guillemins, destinée à fixer les droits et obligations des trois parties.

M. l'Echevin CHAMAS

50.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « IMAGE, SON ET ANIMATION » pour l'année 2012, liquidable par tranches à concurrence d'une première tranche de 75% et par un versement représentant le solde de 25% sur présentation des bilan et compte de résultats de l'exercice 2011 et du rapport de gestion 2011.

51.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « FOYER INTERNATIONAL DES ETUDIANTS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L 3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

52.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel sportif (4 tours de basket latérales pour le Théâtre des Sports de la Plaine des Sports de Cointe) – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

53.

Décision d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE /SPORT EN GEZONDHEID VZW » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique des sports.

54.

Décision :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BELLESCOURSES », relative aux manifestations sportives dénommées respectivement « La Corrida des Remparts » du 16/05/2012, « La Belle-Iloise » du 2/09/2012, « Les 10 Miles de Liège » du 18/11/2012 et « La Belle-Hivernoise » du 16/12/2012.
- d'exonérer ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L., pour l'organisation des manifestations sportives.

55.

Décision :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE /SPORT EN GEZONDHEID VZW », relative à la manifestation dénommée « Les 15 km de Liège » du 6/05/2012.
- d'exonérer ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L.

M. l'Echevin HUPKENS

56.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «COMITE CULTUREL DROIXHE - BRESSOUX» pour l'année 2012.

57.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «THÉÂTRE ARLEQUIN» pour l'année 2012.

58.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIÈGE» pour l'année 2012.

59.

Décision :

- d'adopter le texte de l'avenant à la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» (Branche Culture), relative à l'organisation de la manifestation «Liège Culture 2017»
- d'octroyer un subside direct à ladite A.S.B.L. (Branche Culture) pour l'organisation de la manifestation «Liège Culture 2017».

60.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE» pour l'année 2012.

61.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside conformément à l'article L3331-9 du code de la démocratie locale et de la décentralisation
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

62.

Décision d'adopter l'avenant au marché «stock» initial structuré en huit lots distincts conclu par la Ville pour l'acquisition de matériel informatique pour une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, aux fournisseurs adjudicataires, de l'approbation de leur offre et se terminant le 31 décembre 2012, pour l'acquisition de 14 PC (configuration 2) - Lot 1, 10 portables (configuration 2) - Lot 2, 14 écrans (configuration 1) - Lot 4, 9 imprimantes laser (configuration 1) - Lot 5 et 1 projecteur - écran de projection (configuration 2) - Lot 8, afin de poursuivre en 2012 l'équipement, le renouvellement et l'extension des matériels informatiques des points d'accès publics à l'Internet et des Esp@ces publics numériques du service de la Lecture Publique, en application de l'article 7 de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

63.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'achat de rouleaux adhésifs pour l'équipement de livres, lancée au bénéfice du 5^{ème} Département (Culture - Tourisme), service de la Lecture Publique.

64.

Décision de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de deux œuvres de Jérôme MAYER destinées au BAL (Beaux-Arts de Liège).

65.

Décision de passer un marché par procédure négociée, sans publicité préalable, pour l'acquisition de divers tableaux et gravures de Jean MÜLLER destinés au Musée Grand Curtius.

66.

Décision :

- d'accepter le don de M. Patrick VANDEN, peintre abstrait autodidacte, résidant rue Reine Astrid 22 à 5030 GEMBLoux, de l'œuvre intitulée «WHY» qui a été réalisée afin de rendre hommage aux victimes de la fusillade du 13 décembre 2011, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

M. l'Échevin LEONARD

67.

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de construction d'une « Maison de Jeunes » à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE et d'octroyer à l'adjudicataire un délai complémentaire de 10 jours ouvrables, pour la réalisation de ces travaux.

68.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de menuiseries extérieures (dernière partie), au Presbytère Saint-Hubert, rue de l'Espérance, 12 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

69.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de rénovation des serres, à la pépinière « Trou Louette », avenue Joseph Merlot, 107 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

70.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation du placement d'un système d'alarme intrusion à la salle d'Arts martiaux, rue des Coudriers à 4031 LIEGE – Angleur.

71.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de modernisation de l'installation électrique à l'Académie des Beaux-Arts (ESAL), rue des Anglais 21 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

72.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour la réalisation des travaux de placement d'une alarme anti-intrusion au club pour pensionnés de Burenville, boulevard Sainte-Beuve 31b, 4000 LIEGE.

73.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires relatifs à l'acquisition et la pose de deux terrains en gazon synthétique dans le quartier Saint-Léonard, dans le cadre d'un subside du Plan fédéral des Grandes Villes.

74.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de coffrets câblés pour les chaufferies de divers bâtiments scolaires - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

75.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée pour le remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central à l'étage au Jardin d'enfants, rue de Visé 782, 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché et de solliciter les subsides du Service public de Wallonie (UREBA).

76.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de démolition de l'ancienne buvette du terrain de Basket de la Cour Jacquet, cour Jacquet, à 4020 LIEGE (Bressoux) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

77.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des bétons dans la cave chaufferie à la Haute Ecole Hazinelle, rue Hazinelle, 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

78.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement de systèmes d'extinction pour appareils de cuisson en deux phases à l'ICF Jonfosse, rue de Waroux, 12 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

79.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des menuiseries extérieures des façades arrière et latérales de l'Atelier créatif du Perron, rue du Perron, 1, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

80.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation de travaux de désamiantage à l'école fondamentale communale de Grivegnée Centre, rue de la Haminde, 33-35 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

81.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement, en 2 phases, des menuiseries en aluminium en façade à rue au Théâtre Le Moderne, rue Sainte-Walburge 1 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

82.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l’aménagement des abords au Presbytère Saint-Joseph de Rocourt, chaussée de Tongres 347 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

83.

Décision de faire exécuter les travaux de remplacement des stores à la Haute École Hazinelle, rue Hazinelle 2 à 4000 Liège dans le cadre du marché “stock” (lot n°5) relatif aux travaux d’entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d’occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

84.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de radiateurs au Musée B.A.L. (Beaux-Arts Liégeois), en Féronstrée, 86, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

85.

Décision de passer un marché par voie d’adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis à l’école du Laveu, 52-56 à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise et de solliciter les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

86.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renouvellement des douches du bâtiment du Service Plantations, parc de la Citadelle à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l’entreprise.

87.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l’acquisition de matériel pour l’atelier « chauffage », rue de Namur, 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

88.

Décision de passer un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de pompes, circulateurs et accessoires de montage pour divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

89.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux remplacement des châssis en façade arrière au Jardin d'enfants, rue Louvrex 49, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché – sollicitation des subsides du Service public de Wallonie.

90.

Décision d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

91.

Décision de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de remplacement des châssis à l'école communale de Rocourt, rue François Lefébvre 62/66, 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise et de sollicitation du subside du Service public de Wallonie (UREBA).

92.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'escaliers métalliques et de rampes à l'Athénée de Waha, boulevard d'Avroy 96 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

93.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de la Maintenance des Espaces publics – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

94.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de 5 m³ – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

95.

Décision de procéder pour l'exercice 2012, à l'acquisition de plaques de rues émaillées, sur la base des clauses et conditions du cahier spécial des charges régissant le marché.

96.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de lampes de sécurité pour le travail en égouts, marché comprenant deux lots :

Lot 1 : Lampes portatives,

Lot 2 : Lampes frontales.

- adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

97.

Décision de procéder aux travaux de marquage routier, au cours de l'année 2012, dans le cadre du marché « stock » dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013.

98.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la rue des Petites Roches (4000 LIEGE) et la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – décision de solliciter des subventions régionales.

99.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Moulan (4020 LIEGE) et le remplacement des canalisations d'égouttage - adoption du cahier des charges destiné à régir l'entreprise - décision de solliciter les subventions régionales.

100.

Décision de passer un marché conjoint de travaux entre la Ville et la C.I.L.E., par adjudication publique pour la mise en piétonnier et le renouvellement des installations de distribution d'eau rue de la Casquette à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - décision de solliciter des subventions régionales.

101.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la voirie de la place Armand Longrée et de la rue François Lefèbvre (en partie) à 4000 LIEGE - adoption du cahier des charges destiné à régir l'entreprise - décision de solliciter les subventions régionales.

102.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement, la pose d'une canalisation d'égouttage dans le cadre de l'égouttage prioritaire financé partiellement par la S.P.G.E., ainsi que la réparation localisée des trottoirs et la sécurisation des carrefours, rue Neuville à 4020 LIEGE - adoption du cahier des charges destiné à régir l'entreprise.

103.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Walthère Dewé (4000 LIEGE) et le remplacement d'une canalisation d'égout rue de l'Ermitage (4000 LIEGE) – adoption du cahier des charges destiné à régir l'entreprise – décision de solliciter les subventions régionales.

104.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une camionnette double cabine avec benne et d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

105.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation 'pièces et main d'œuvre' d'une grue montée sur un camion de la Ville et d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

106.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une camionnette avec nacelle et d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

107.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'achat d'un camion avec caisse fermée pour le Service des Transports et d'adopter le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

108.

Décision d'acquérir trois voitures électriques de type ION, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

109.

Décision d'acquérir dix camionnettes fourgonnées auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

110.

Décision d'acquérir quatre camionnettes – fourgon court auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

111.

Modification de la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

112.

Prise de connaissance des décisions du Collège communal du 13 avril 2012 relatives à la délégation du contreseing de M. Le Secrétaire communal.

113.

Désignation des agents communaux chargés de constater les infractions aux règlements de police communaux dans le cadre de l'article 119 bis § 6 de la Nouvelle Loi communale – réception de leur prestation de serment.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

114.

Nomination de 6 Inspecteurs principaux.

115.

Décision d'engager 3 Agents de police contractuels.

116.

Acceptation à la date du 31 janvier 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 février 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

117.

Acceptation à la date du 31 août 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 septembre 2012, de la démission d'un Inspecteur de police.

118.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 01 avril 2012, d'un Inspecteur de police.

119.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle, de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 13 janvier 2010.

120.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle, de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 15 décembre 2009.

121.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle, de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 6 novembre 2010.

122.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle, de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 21 juin 2009.

123.

Autorisation d'ester en justice 1 dossier (n° 7920).

Mme l'Echevin YERNA

124.

Démission, au 01/04/12, d'un 1er directeur spécifique [médecin responsable]
A.C.

125.

Décision de mettre fin aux fonctions supérieures de 1ère directrice administrative exercées par une directrice administrative nommée et à l'exercice de ses missions.

126.

Nomination de deux Premiers Attachés spécifiques.

M. l'Echevin STASSART

127.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 11.10.2011, d'une institutrice maternelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - du 29.11.2011 au 11.12.2011 et le 26.01.2012, d'un instituteur primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 3 - le 23.01.2012, d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 4 - à partir du 20.12.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Hors-Château, 69.
- 5 - du 31.01.2012 au 12.02.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Général de Gaulle, 89.
- 6 - à partir du 22.09.2011, d'une maîtresse de morale en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 7 - à partir du 22.09.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.
- 8 - du 03.10.2011 au 29.02.2012, d'une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 9 - à partir du 24.01.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.
- 10 - du 07.10.2011 au 16.10.2011 et du 15.11.2011 au 08.01.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

- 11 - du 20.01.2012 au 26.02.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue des Rivageois, 17.
- 12 - du 03.10.2011 au 26.02.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Xhovémont, 145.
- 13 - du 18.11.2011 au 08.01.2012, d'une institutrice maternelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 14 - à partir du 25.11.2011, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 390.

128.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement :

- 1 - du 27.04.2012 au 30.04.2012, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Emile Vandervelde, 203.
- 2 - du 13.02.2012 au 17.02.2012, un maître de religion islamique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

129.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales :
 - 1 - du 05.03.2012 au 31.08.2012, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.
 - 2 - du 12.03.2012 au 31.08.2012, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue François Lefèbvre, 66.
- 2 - pour motif impérieux d'ordre familial, le 30.03.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 52.
- 3 - pour prestations réduites de moitié pour cause de maladie ou d'infirmité, du 27.02.2012 au 27.03.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Xhovémont, 145.

130.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 28.02.2012 au 27.05.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 8.

131.

Décision d'accepter :

- 1 - la démission-pension :
 - 1 - sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, au 29.02.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de l'avenue de Péville, 232.
 - 2 - sous réserve de leur admission à la retraite :
 - 1 - au 31.03.2013, d'une maîtresse de religion protestante, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

2 - au 31.01.2013, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Sainte-Walburge, 195.

2 - la démission, au 31.12.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 376b.

132.

Décision de nommer définitivement deux Directeurs et une Directrice d'école fondamentale ordinaire, avec effet au 01.04.2012.

133.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement, du 27.02.2012 au 28.02.2012, une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

134.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites de moitié pour cause de maladie ou d'infirmité, du 03.02.2012 au 03.03.2012, à une maîtresse de morale en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

135.

Décision d'accepter, sous réserve de son admission à la pension, la démission-pension, à la date du 28.02.2013, d'un maître d'éducation physique en fonction à l'école du boulevard Ernest Solvay, 244.

136.

Décision de nommer définitivement une Directrice d'école fondamentale spécialisée, avec effet au 01.04.2012.

137.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I, à partir du 01.01.2012, à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

138.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :
1 - à partir du 20.10.2011, d'un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique) et de cours pratiques (téléphonie) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.
2 - à partir du 13.12.2011, d'un professeur de cours pratiques/techniques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité, prolongation du 15.02.2012 au 15.03.2012, à un professeur de cours techniques (technique du bâtiment) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et à l'Institut de Travaux publics.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 01.09.2011 au 30.09.2011, à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :

1 - à un professeur de cours généraux (formation générale scientifique et socio-économique) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

2 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

3 - à une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

4 - à un professeur de cours pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

5 - à un professeur de cours pratiques (boulangerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

6 - à un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

7 - à une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

8 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

9 - à un professeur de cours généraux (anglais et géographie en immersion en langue anglaise) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

10 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

11 - à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

12 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

13 - à un professeur de cours pratiques/techniques (cuisine) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

3 - du 01.09.2011 au 31.08.2012 :

1 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

2 - à un professeur de cours artistiques (couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

3 - à une sous-directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

4 - du 15.09.2011 au 14.09.2012, à un professeur de cours généraux (français-histoire) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

5 - du 01.10.2011 au 30.06.2012, à un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

140.

Décision de prendre acte de la conversion de la disponibilité pour convenance personnelle sans traitement, en congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2011 au 30.06.2012, d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

141.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite :

- 1 - de type I, à partir du 01.04.2012, à une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 2 - de type IV (à mi-temps), à partir du 01.01.2012, à un professeur de cours généraux (langues anciennes) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

142.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 14.01.2011 au 28.02.2011 et du 26.04.2011 au 31.08.2011, d'un professeur de cours pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 2 - à partir du 28.10.2011, d'un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle-histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Ecole Léopold Mottet et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 3 - du 22.11.2011 au 27.11.2011, d'un professeur de cours généraux (sciences) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 4 - à partir du 02.12.2012, d'un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

143.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission-pension :

- 1 - au 31.03.2012, d'une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 2 - au 31.05.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 3 - au 30.09.2012, d'un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 4 - au 30.11.2012, d'un professeur de cours généraux (français-espagnol) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

5 - au 31.12.2012, d'un professeur de cours pratiques/techniques (carrosserie) en fonction à l'Ecole des Arts et Métiers.

6 - au 31.08.2013, d'un professeur de cours artistiques (photographie) en fonction à l'Ecole Supérieure des Arts.

144.

Adoption de la composition des équipes d'accompagnement des candidats au Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement supérieur pour l'année académique 2011-2012.

145.

Décision de procéder, à la date du 01.04.2012, à la nomination à titre définitif d'un Inspecteur communal de l'Enseignement fondamental et normal.

146.

Confirmation des désignations des agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française et dont les noms sont repris à la délibération.

147.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, d'une auxiliaire paramédicale nommée à temps plein au Centre PMS 4, du 28.10.2011 au 06.11. 2011, le 28.11.2011, le 30.11.2012, du 05 au 12.12.2011 du 19.12.2011 au 08.01.2012.

M. l'Echevin DREZE

148.

Désignation de deux représentants de la Ville en qualité de membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "MAISON DE VALENSART".

120413

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.